



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe spécial de la production moins polluante d'électricité
à partir de combustibles fossiles****Treizième session**

Genève, 26-27 octobre 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la treizième session**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 26 octobre 2017, à 10 heures¹**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Observations liminaires.
3. Élection du Bureau.
4. Atelier : la gestion durable des combustibles fossiles dans la production d'électricité.
5. Activités et priorités de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité de l'énergie durable.
6. Rapport sur la mise en œuvre du plan de travail pour 2016-2017.
7. Plan de travail pour 2018-2019.
8. Préparation de la quatorzième session du Groupe d'experts.
9. Questions diverses.
10. Adoption des conclusions et recommandations.
11. Adoption du rapport et clôture de la réunion.

¹ Les membres des délégations participant à des réunions au Palais des Nations sont tenus de s'inscrire en ligne (<http://www.unece.org/index.php?id=45363>), si possible deux semaines au moins avant la session. Le jour de la réunion, ils sont priés de se présenter, au moins 45 minutes avant le début de la réunion, au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix, en face du bâtiment de la Croix-Rouge (voir plan sur le site Web de la Division de l'énergie), afin d'obtenir un badge d'identification. L'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables au portail de Pregny, de 8 heures à 17 heures.



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Les documents établis pour la session seront publiés sur la page du site Web de la Division de l'énergie durable de la CEE consacrée à la production moins polluante d'électricité², dès qu'ils seront disponibles. Un calendrier détaillé de la session pourra être consulté sur cette même page.

2. Observations liminaires

Les observations liminaires comprendront un exposé sur la situation en matière de production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles dans la région de la CEE.

3. Élection du Bureau

À sa onzième session, le Groupe d'experts a élu un bureau pour un mandat de deux ans, jusqu'à la fin de 2017. Pour faire suite à la demande envoyée aux États membres en juillet 2017 aux fins de susciter des propositions de candidatures, le Groupe d'experts élira un bureau dont le mandat s'achèvera à la fin de 2019.

4. Atelier : la gestion durable des combustibles fossiles dans la production d'électricité

À l'heure actuelle, les combustibles fossiles représentent environ 80 % de l'approvisionnement total en énergie primaire dans le monde. Le charbon et le gaz naturel continueront d'occuper une place importante dans le bouquet énergétique mondial au moins jusqu'en 2030. Aussi la gestion durable des combustibles fossiles – tout au long de leur cycle de vie – est-elle fondamentale pour atteindre les buts de développement et les cibles sociales et environnementales définis dans les objectifs de développement durable. L'atelier comprendra plusieurs débats interactifs axés sur les considérations relatives aux règles à appliquer et à la ligne de conduite à suivre dans un large éventail de sujets, notamment l'évolution de l'offre et de la demande de charbon, le rôle que pourraient être appelés à jouer les combustibles fossiles dans les futurs systèmes durables de production d'électricité, les interactions entre les combustibles fossiles et l'énergie renouvelable, les mesures visant à rendre plus efficace la production d'électricité à partir du charbon, et les évolutions récentes dans le domaine des technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC).

5. Activités et priorités de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité de l'énergie durable

Le secrétariat informera le Groupe d'experts des décisions et résultats pertinents de la vingt-sixième session du Comité de l'énergie durable, qui s'est tenue du 28 au 30 septembre 2017.

Comme suite à la recommandation du Comité d'étudier les possibilités de resserrer la coopération entre ses organes subsidiaires, le Groupe d'experts sera tenu informé des initiatives transversales engagées ou prévues, y compris des travaux conjoints sur la transition du secteur énergétique et du projet intitulé « Moyens de promouvoir l'énergie durable », récemment lancé sous les auspices du Comité.

² <http://www.unece.org/energy/se/cep.html>.

6. Rapport sur la mise en œuvre du plan de travail pour 2016-2017

Le Président donnera un aperçu des efforts déployés depuis la dernière réunion relative au plan de travail pour 2016-2017. Le Bureau et le secrétariat rendront compte des progrès réalisés concernant les activités ci-après :

- a) Évaluation du rôle que pourront jouer à l'avenir les centrales thermiques dans les systèmes durables de production d'électricité ;
- b) Augmentation de la flexibilité de la production d'électricité à partir du charbon ;
- c) Bonnes pratiques en matière de réduction des émissions et d'accroissement de l'efficacité de la production d'électricité dans les centrales au charbon ;
- d) Évaluation des moyens de développer et de déployer les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC).

7. Plan de travail pour 2018-2019

À sa vingt-sixième session, le Comité de l'énergie durable se prononcera sur l'adoption du plan de travail pour 2018-2019 (ECE/ENERGY/2017/6 et ECE/ENERGY/GE.5/2017/3) du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles. Ayant fait observer qu'en raison des contraintes actuelles sur le plan des ressources, la bonne exécution du plan de travail nécessitera de mettre en place des équipes spéciales déterminées à produire les résultats attendus en temps voulu, le Groupe d'experts discutera desdits résultats dans l'optique de recenser les États membres, les organisations et les experts disposés à participer activement aux activités spécifiques et à contribuer à la production des résultats attendus dans les deux prochaines années.

8. Préparation de la quatorzième session du Groupe d'experts

Le Groupe d'experts débattera des préparatifs en vue de sa quatorzième session. Il examinera les grands thèmes possibles proposés pour la partie de la session consacrée aux questions de fond. À moins qu'il n'en décide autrement, le Groupe d'experts devrait en principe tenir sa quatorzième session en octobre 2018 à Genève, soit juste avant ou après les réunions du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, de telle façon que les activités transversales puissent être débattues.

9. Questions diverses

Les participants pourront débattre de toute autre question pertinente soulevée avant ou pendant la session et relevant du mandat du Groupe d'experts. Dans la mesure du possible, les membres des délégations sont invités à indiquer à l'avance au Président et au secrétariat s'ils souhaitent aborder une question au titre de ce point de l'ordre du jour.

10. Adoption des conclusions et des recommandations

Le Groupe d'experts sera invité à adopter les conclusions et recommandations convenues.

Les projets de conclusions et de recommandations seront si possible communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la réunion.

11. Adoption du rapport et clôture de la réunion

Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et recommandations adoptées. Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport établi sur la base du projet élaboré par le secrétariat. Le Président prononcera ensuite la clôture de la réunion.

III. Calendrier provisoire

Le calendrier provisoire indiqué ci-après est susceptible de modifications. Un calendrier actualisé sera mis en ligne sur la page du site Web de la CEE consacrée à la production moins polluante d'électricité³.

<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
26 octobre 2017	
10 heures	Point 1 : Adoption de l'ordre du jour
10 h 10	Point 2 : Observations liminaires
10 h 40	Point 3 : Élection du Bureau
11 heures	Point 4 : Atelier : la gestion durable des combustibles fossiles dans la production d'électricité
13 heures	<i>Déjeuner</i>
15 heures	Point 4 : Atelier : la gestion durable des combustibles fossiles dans la production d'électricité (<i>suite</i>)
18 heures	<i>Réception</i>
27 octobre 2017	
10 heures	Point 4 : Atelier : la gestion durable des combustibles fossiles dans la production d'électricité (<i>suite</i>)
11 heures	Point 5 : Activités et priorités de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité de l'énergie durable
12 heures	Point 6 : Rapport sur la mise en œuvre du plan de travail pour 2016-2017
13 heures	<i>Déjeuner</i>
15 heures	Point 7 : Plan de travail pour 2018-2019
16 h 30	Point 8 : Préparation de la quatorzième session du Groupe d'experts
17 heures	Point 9 : Questions diverses
17 h 20	Point 10 : Adoption des conclusions et des recommandations
17 h 40	Point 11 : Adoption du rapport et clôture de la réunion
18 heures	<i>Fin de la session</i>

³ <http://www.unece.org/energy/se/cep.html>.